

Conseil "Environnement" **Bruxelles, le 5 mars 2020**

Président: **Tomislav Ćorić**, ministre croate de la protection de l'environnement et de l'énergie

Représentants de la Commission européenne: **Frans Timmermans**, vice-président exécutif de la Commission, et **Elisa Ferreira** et **Virginijus Sinkevičius**, membres de la Commission

Heure de début: 9 h 30

Pour débiter la session du Conseil "Environnement", **Greta Thunberg**, militante pour le climat, s'adressera aux ministres en tant qu'invitée de la présidence.

La Commission européenne présentera ses propositions relatives à une **législation européenne sur le climat** et à un **mécanisme pour une transition juste**, comme points "divers". Le Conseil procédera à un échange de vues sur le **pacte vert pour l'Europe**. Les ministres seront ensuite invités à examiner et à adopter la **stratégie à long terme** de l'UE en vue de sa **communication** à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Avant la pause déjeuner, la délégation polonaise informera les ministres de la mise en œuvre de la mise aux enchères intégrale pour le secteur de l'**aviation** dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQUE).

Au cours d'un déjeuner informel, les ministres auront l'occasion de débiter de la **diplomatie climatique** avec Marc Vanheukelen, ambassadeur du SEAE pour le climat.

Au cours de l'après-midi, le Conseil s'efforcera d'adopter des **conclusions sur l'amélioration de la qualité de l'air**. Les ministres procéderont ensuite à un échange de vues sur une **évaluation de la législation relative à l'eau**. Le Conseil aura également un échange de vue sur l'**écologisation du Semestre européen**.

Enfin, sous le point "Divers", la délégation portugaise présentera le symposium de haut niveau sur l'eau - rapprocher les ODD 6 et 14 (Lisbonne, le 2 juin 2020) et la Commission européenne informera les délégations des captures accessoires, par les engins de pêche, de dauphins communs, de marsouins communs et d'autres espèces protégées.

Conférence de presse: à l'issue de la session (vers 19 h)

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil "Environnement"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Pacte vert pour l'Europe

En session publique, le Conseil procédera à un échange de vues sur le **pacte vert pour l'Europe**. Ciblant tous les secteurs de l'économie, le pacte vert pour l'Europe est un instrument essentiel pour faire avancer les travaux sur la **transition de l'UE vers la neutralité climatique à l'horizon 2050**. Il a été présenté pour la première fois au Conseil "Environnement" lors de sa session du 19 décembre 2019.

En ce qui concerne les nombreuses initiatives à venir relatives au climat et à l'environnement, la présidence invitera les ministres à se concentrer sur deux questions:

- les **prochaines étapes et les principales initiatives** dans le cadre de l'objectif de **neutralité climatique** de l'UE, et
- **l'économie circulaire**.

La construction d'une **Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale** est l'une des quatre grandes priorités du **programme stratégique** de l'UE pour 2019-2024, qui a été approuvé par le Conseil européen le 20 juin 2019. Veiller à ce que les politiques de l'UE soient conformes à l'accord de Paris a été identifié comme l'une des actions prioritaires dans le cadre de ce pilier, combiné à la création d'une véritable économie circulaire, à l'amélioration de l'environnement, à la lutte contre la perte de biodiversité et à la préservation des systèmes environnementaux. Le programme stratégique reconnaît que, pour que la transition écologique aboutisse, il faudra assurer une mobilisation importante d'investissements privés et publics, et que la transition doit être réalisée de manière inclusive, en veillant à ce que nul ne soit laissé de côté. En outre, le programme stratégique souligne la nécessité de promouvoir le développement durable et de mettre en œuvre le programme 2030.

Le 11 décembre 2019, la Commission a présenté sa communication intitulée "**Le pacte vert pour l'Europe**", qui propose une nouvelle stratégie de croissance visant à transformer l'UE en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, caractérisée par l'absence d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 et dans laquelle la croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources. La communication constitue une première feuille de route exposant de grandes actions dans différents domaines, visant à soutenir la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe. Les actions proposées sont très interdépendantes, ce qui signifie qu'une coordination étroite sera nécessaire pour tirer le meilleur parti possible des synergies tout en évitant les compromis. De nouvelles initiatives majeures sur le changement climatique et l'environnement sont annoncées en 2020, notamment une proposition législative relative à une UE neutre pour le climat à l'horizon 2050, un plan, ayant fait l'objet d'une analyse d'impact, visant à relever le niveau d'ambition en matière de climat à l'horizon 2030, un plan d'action en faveur de l'économie circulaire et une stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030.

Le 12 décembre 2019, le **Conseil européen a fait sien l'objectif consistant à parvenir d'ici 2050 à une UE neutre pour le climat**, conformément aux objectifs de l'accord de Paris. Le Conseil européen a reconnu la nécessité de disposer d'un cadre facilitateur qui profite à tous les États membres pour assurer une transition qui soit efficace au regard des coûts, juste ainsi que socialement équilibrée et équitable. Il a appelé à ce que toutes les législations et politiques pertinentes de l'UE soient compatibles avec l'objectif de neutralité climatique et y contribuent, tout en respectant des conditions équitables, et a souligné, entre autres, le rôle des politiques de recherche, de développement et d'innovation, la nécessité d'investissements importants, ainsi que la nécessité d'assurer la sécurité énergétique et de préserver la compétitivité de l'UE.

En tant qu'un des principaux éléments du chapitre relatif à la consommation et à la production du nouveau pacte vert pour l'Europe, la Commission devrait prochainement présenter un nouveau **plan d'action en faveur de l'économie circulaire** en vue, notamment, de stimuler le développement de produits neutres pour le climat issus de l'économie circulaire, dans l'UE et au-delà de ses frontières. Ce plan d'action devrait inclure une initiative relative aux **produits durables**, soutenant la conception circulaire de tous les produits et accordant la priorité à la réduction et à la réutilisation des matériaux avant leur recyclage. Il ciblera des secteurs à forte intensité de ressources et inclura des **mesures pour inciter les entreprises** à proposer des produits réutilisables, durables et réparables, ainsi qu'à **permettre aux acheteurs de prendre des décisions éclairées et plus durables**.

Dans ses conclusions du 4 octobre 2019, le Conseil a pris acte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre du premier plan d'action en faveur de l'économie circulaire de 2015, mais a insisté sur le fait que **des efforts ambitieux supplémentaires sont nécessaires** pour stimuler une transition systémique vers une société durable.

Questions à l'intention des ministres

1. Sur la base des orientations fournies par le Conseil européen, et compte tenu du rôle de l'UE dans les négociations internationales sur le changement climatique, quelles actions énoncées dans le pacte vert pour l'Europe représentent des étapes essentielles pour atteindre l'objectif de neutralité climatique de l'UE?
2. Quelles actions doivent être mises en œuvre dans le nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire afin que le développement de l'économie circulaire soit bénéfique pour l'ensemble des acteurs économiques tout au long des chaînes de valeur et aide les consommateurs à faire des choix durables?

[Note de la présidence](#)

[Enregistrement de la session du Conseil "Environnement" du 19 décembre 2019 - échange de vues sur la politique de l'UE en matière d'environnement et de climat sous la nouvelle législature, y compris l'accord vert pour l'Europe](#)

Communication de la Commission intitulée "Le pacte vert pour l'Europe" ([15051/19](#) + [ADD 1](#))

[Conclusions du Conseil européen du 12 décembre 2019](#)

[Le Conseil adopte des conclusions sur l'économie circulaire \(communiqué de presse, 4 octobre 2019\)](#)

[Programme stratégique adopté par le Conseil européen le 20 juin 2019](#)

Communication à l'ONU de la stratégie climatique à long terme de l'UE

Les ministres de l'environnement tiendront un débat sur la **stratégie de réduction à long terme des émissions de gaz à effet de serre** de l'Union européenne et de ses États membres en vue d'adopter la contribution de l'UE à la CCNUCC **à temps pour la COP26**, la conférence des Nations unies sur le changement climatique de 2020, qui devrait avoir lieu du 9 au 19 novembre 2020, à Glasgow, au Royaume-Uni.

La stratégie permet à l'UE de respecter l'un de ses engagements au titre de l'**accord de Paris**. Conformément à l'article 4, paragraphe 19, de l'accord de Paris, "[t]outes les Parties devraient s'employer à formuler et communiquer des stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre, en gardant à l'esprit l'article 2 compte tenu de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales." Au point 35 de sa décision 1/CP 21, la Conférence des parties a invité les parties à communiquer, d'ici à 2020, au secrétariat leurs stratégies de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre à long terme pour le milieu du siècle conformément au paragraphe 19 de l'article 4 de l'accord de Paris.

Le 12 décembre 2019, dans ses conclusions sur le changement climatique, le **Conseil européen a fait sien l'objectif consistant à parvenir d'ici 2050 à une UE neutre pour le climat** et a invité la Commission à élaborer une proposition de stratégie de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre à long terme de l'UE le plus tôt possible en 2020, en vue de son adoption par le Conseil et de sa communication à la CCNUCC. La Commission a élaboré un projet qui a été examiné et modifié par les États membres au niveau du groupe, et qui sera analysé et adopté par le Conseil "Environnement".

[Conclusions du Conseil européen du 12 décembre 2019](#)

[Changement climatique: ce que fait l'UE](#)

[Taking the lead on climate change \(article multimédia\)](#)

[Site web de la COP26](#)

Conclusions sur la qualité de l'air

En session publique, les ministres de l'environnement débattront de l'amélioration de la qualité de l'air en vue d'adopter des conclusions **faisant le point sur les progrès** accomplis jusqu'à présent en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'air et fournissant une perspective d'avenir pour **orienter les travaux futurs**, y compris dans le cadre des mesures relatives à la qualité de l'air annoncées dans la communication de la Commission sur le **pacte vert pour l'Europe**.

Le 19 décembre 2019, le Conseil "Environnement" a pris note de la présentation par la Commission d'un bilan de qualité de deux directives sur la qualité de l'air ambiant. Le bilan de qualité a montré que les directives sur la qualité de l'air ont été **partiellement efficaces** pour ce qui est du respect de leurs objectifs globaux en matière de réduction de la pollution atmosphérique et de limitation de ses effets néfastes. La Commission a l'intention d'utiliser les résultats du bilan de qualité pour alimenter de **nouvelles réflexions** sur la question de savoir si les directives sur la qualité de l'air constituent toujours le cadre législatif approprié pour garantir la protection contre les risques et les effets néfastes pour la santé humaine et l'environnement.

L'air pur est essentiel à la santé humaine. Il est aussi essentiel pour préserver l'environnement, et comporte en outre de nombreux bénéfices sur le plan économique et social. Les preuves scientifiques des effets nocifs de la pollution atmosphérique sont tangibles et formellement établies et montrent qu'il est plus que nécessaire d'agir.

Les **directives sur la qualité de l'air ambiant** en vigueur constituent la troisième génération de politiques de l'UE en la matière depuis le début des années 1980; nombre de leurs dispositions, notamment beaucoup de normes en matière de qualité de l'air, proviennent de la législation antérieure. Ces politiques ont été concluantes car les normes en matière de qualité de l'air ont joué un rôle déterminant dans la **diminution des concentrations de polluants et des niveaux de dépassement**. Des normes en matière de qualité de l'air ont été fixées pour un total de 13 polluants atmosphériques, à savoir le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote et les oxydes d'azote, les particules (PM10, PM2,5), l'ozone, le benzène, le plomb, le monoxyde de carbone, l'arsenic, le cadmium, le nickel et le benzo[a]pyrène.

Néanmoins, **le problème de la qualité de l'air est loin d'être résolu**. Bien que le nombre de personnes exposées à la pollution atmosphérique ait diminué de manière sensible au cours de la dernière décennie, des dépassements persistants des normes de l'UE en matière de qualité de l'air subsistent pour plusieurs polluants atmosphériques, notamment les particules en suspension, le dioxyde d'azote, l'ozone et le benzo[a]pyrène, ce qui a des incidences considérables sur la santé humaine et l'environnement. **La pollution atmosphérique reste la principale cause des problèmes de santé liés à l'environnement dans l'Union**, ceux-ci étant à l'origine, selon les estimations, de plus de 400 000 décès prématurés par an. Les populations des zones urbaines sont particulièrement exposées.

[Projet de conclusions](#)

Bilan de qualité des directives sur la qualité de l'air ambiant ([14712/19](#) + [ADD 1](#))

Évaluation de la législation sur l'eau

En session publique, les ministres procéderont à un échange de vues sur une **évaluation de la législation de l'UE sur l'eau**. Lors de la session du Conseil "Environnement" du 19 décembre 2019, la Commission a présenté les principales conclusions du bilan de qualité consacré à la législation de l'UE sur l'eau. Ce bilan de qualité est une évaluation globale de quatre directives relatives à la gestion intégrée de l'eau:

- la directive-cadre sur l'eau;
- la directive sur les normes de qualité environnementale;
- la directive sur la protection des eaux souterraines et
- la directive "Inondations".

Il est aussi étroitement lié à l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

Le bilan de qualité évalue si les directives sont adaptées à leur finalité en examinant leur fonctionnement à l'aune des cinq critères énoncés dans le programme "Mieux légiférer" de la Commission, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la valeur ajoutée européenne. Toutes les directives ont été évaluées au regard des possibilités qu'elles offrent pour relever de nouveaux défis de société tels que le **changement climatique** et les **nouveaux contaminants préoccupants** comme les produits pharmaceutiques et les microplastiques.

L'évaluation a montré que ces instruments législatifs sont largement adaptés à leur finalité, mais que certaines **améliorations sont possibles**, en ce qui concerne leur mise en œuvre. Ce sont ces améliorations que la présidence demandera aux ministres de traiter lors de l'échange de vues.

Questions à l'intention des ministres:

1. L'évaluation de la législation sur l'eau ayant abouti à la conclusion que les directives sont largement adaptées à leur finalité, quelles sont les mesures de suivi les plus appropriées pour faire face aux nouveaux défis de société, tels que le changement climatique et les nouveaux contaminants préoccupants (par exemple, les produits pharmaceutiques et les microplastiques)?
2. Comment une meilleure intégration des objectifs de la législation de l'UE sur l'eau dans d'autres domaines d'action de l'UE (notamment l'agriculture, l'énergie, les transports et la production industrielle) peut-elle être assurée d'une manière qui soit mutuellement profitable?
3. Comment améliorer la mise en œuvre de la législation de l'UE dans le domaine de l'eau, compte tenu des principaux défis connexes, tels que la disponibilité de fonds?

[Note de la présidence](#)

Communication de la Commission ([15101/19](#) + [ADD 1](#), [15135/19](#) + [ADD 1](#) + [ADD 2](#))

Écologisation du Semestre européen

Le Semestre européen est l'occasion **d'intégrer les préoccupations environnementales dans les grandes politiques économiques et d'investissement**. L'intégration des questions environnementales dans les politiques et activités de l'UE est une obligation qui découle des traités et répond au besoin de plus en plus pressant de parvenir à une société durable. Une véritable intégration de ces questions est essentielle pour garantir la cohérence des investissements de l'UE, en vue **de promouvoir un développement durable et de soutenir des réformes structurelles**. C'est ce qui ressort des conclusions du Conseil européen de décembre 2018, dans lesquelles ce dernier insiste sur le fait que "le marché unique doit évoluer de manière à intégrer pleinement (...) la **transition vers une économie plus verte**" et qu'il faut "renforcer la cohérence avec toutes les politiques connexes".

L'impact de **la dégradation de l'environnement menace d'affecter de plus en plus l'activité économique**, en raison de l'augmentation de la fréquence de conditions météorologiques extrêmes, de conséquences sur la santé humaine et d'un accès moins fiable aux ressources matérielles et aux services écosystémiques. D'après le rapport récent de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), intitulé "L'Environnement en Europe - État et perspectives", l'Europe est confrontée à quatre crises environnementales majeures liées **au climat, à la biodiversité, aux ressources et à la pollution**. Elles comportent toutes des risques pour l'environnement, notre santé et notre bien-être.

L'UE et ses États membres veulent **s'assurer que l'économie continue de croître, tout en garantissant un avenir prospère aux jeunes générations**. Il est donc essentiel de tenir compte des limites de notre planète dans toutes nos activités. C'est dans cette optique que le Conseil "Environnement" a insisté de façon continue sur l'écologisation du Semestre européen. Grâce à son rôle de coordination essentiel, le Semestre européen est bien placé pour encourager ce développement et faire figurer les questions qu'il traite au premier rang des priorités nationales et de l'UE.

L'appel en faveur d'une écologisation du Semestre européen fait dorénavant son chemin. **La stratégie annuelle pour une croissance durable**, publiée par la Commission le 17 décembre 2019, a remplacé l'examen annuel de la croissance et peut être considérée comme un **changement de paradigme dans la politique économique de l'UE**. Elle met en avant le fait que la croissance économique n'est pas une fin en soi et qu'une économie doit être au service des citoyens et de la planète. Les préoccupations climatiques et environnementales, le progrès technologique et le changement démographique sont appelés à transformer nos sociétés en profondeur. Bien que le Semestre reste un outil pour la coordination des politiques économiques et sociales, il est reconnu que le programme économique doit transformer l'Union en une économie durable, aidant cette dernière et ses États membres **à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies** qu'ils se sont engagés à respecter.

À cet égard, il est capital d'analyser comment intégrer tous les ODD, et non pas uniquement ceux qui ont une importance macroéconomique, sans affaiblir l'efficacité du Semestre européen. Il est tout aussi important de veiller à ce que le suivi de la conformité aux ODD soit compatible avec les mécanismes de suivi existants, tels que l'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale et les nouveaux instruments annoncés dans le pacte vert pour l'Europe, en vue **d'éviter d'éventuels chevauchements ainsi qu'une charge administrative supplémentaire**.

Dans ce contexte, le nouveau programme d'action pour l'environnement pourrait proposer un nouveau mécanisme de suivi afin de garantir que l'Europe reste sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs environnementaux, tandis que le tableau de bord envisagé dans le pacte vert pour l'Europe est destiné à suivre les progrès accomplis au regard de tous les objectifs qui lui sont propres.

La stratégie annuelle pour une croissance durable met en avant le **pacte vert pour l'Europe**, présenté par la Commission comme la nouvelle stratégie de croissance de l'UE. Le pacte vert place la durabilité, dans tous les sens du terme, ainsi que le bien-être de ses citoyens au cœur de toutes les actions futures, conciliant quatre dimensions: l'environnement, la productivité, la stabilité et l'équité. Ce nouveau cadre offrira aux ministres de l'environnement la possibilité de passer en revue avec leurs pairs les politiques publiques qui ont des incidences sur l'environnement et le climat et de les ajuster. Il devrait également apporter aux coordinateurs du Semestre dans chaque État membre des données et des points de vue étayant les avantages économiques et sociaux de la durabilité environnementale. Les **avantages et les coûts de la transition écologique** devraient être bien documentés et faire l'objet de rapports afin d'étayer les mesures nécessaires ainsi que les ressources à allouer à cet égard.

Questions à l'intention des ministres:

1. Comment la dimension de durabilité renforcée du Semestre européen peut-elle contribuer à atteindre les ODD tout en maintenant l'accent sur les politiques macroéconomiques?
2. En vue de garantir la cohérence des instruments politiques dans le contexte du pacte vert et d'éviter les doubles emplois, comment le suivi des ODD devrait-il être rationalisé?
3. Comment la nouvelle approche du Semestre européen sur la durabilité environnementale devrait-elle être mise en œuvre au niveau national, et comment peut-elle fournir aux ministres de l'environnement les outils nécessaires pour justifier les avantages économiques et sociaux de la durabilité?

La présidence inclura les messages clés issus de ce débat dans un rapport de synthèse adressé au **Conseil européen de mars**. Ce document fera la synthèse de tous les débats ayant eu lieu dans le cadre du Semestre européen au sein des formations sectorielles du Conseil.

[Semestre européen](#)

[Stratégie annuelle 2020 pour une croissance durable](#)

[Projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil européen \(26 et 27 mars 2020\)](#)

[Rapport de l'Agence européenne pour l'environnement \(AEE\) "L'environnement en Europe - État et perspectives 2020"](#)

Divers

Vendredis pour l'avenir

La présidence invite Greta Thunberg, militante pour la lutte contre changement climatique, à s'adresser aux ministres pour donner son point de vue sur l'action en faveur du climat.

Informations communiquées par la présidence et Greta Thunberg

Législation européenne sur le climat

La Commission présentera aux ministres sa proposition de législation européenne sur le climat. La proposition est présentée au public le 4 mars 2020.

Informations communiquées par la Commission

Règlement établissant le Fonds pour une transition juste

La Commission présentera aux ministres sa proposition de mécanisme pour une transition juste, comprenant un Fonds pour une transition juste.

[Informations communiquées par la Commission](#)

Communication sur le plan d'investissement pour une Europe durable et sur le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe

La Commission présentera aux ministres sa communication sur le plan d'investissement pour une Europe durable et sur le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe.

[Informations communiquées par la Commission](#)

Mise en œuvre de la mise aux enchères intégrale pour le secteur de l'aviation dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE

La délégation polonaise donnera aux ministres des informations sur la mise en œuvre de la mise aux enchères intégrale pour le secteur de l'aviation dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQUE).

[Informations communiquées par la délégation polonaise](#)

Symposium de haut niveau sur l'eau

La délégation portugaise donnera aux ministres des informations sur le symposium de haut niveau sur l'eau - rapprocher les ODD 6 et 14, qui aura lieu à Lisbonne le 2 juin 2020.

[Informations communiquées par la délégation portugaise](#)

Captures accessoires, par les engins de pêche, de dauphins communs, de marsouins communs et d'autres espèces protégées

La Commission européenne donnera aux délégations des informations sur les captures accessoires, par les engins de pêche, de dauphins communs, de marsouins communs et d'autres espèces protégées.

[Informations communiquées par la Commission](#)
